DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE – ARRONDISSEMENT DE MACON CANTON DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY

COMMUNE DE TRAMAYES

Tel: 03 85 50 51 18 --- Fax: 03 85 50 55 76 Courriel: <u>mairie.tramayes@wanadoo.fr</u>

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cédric DUBOIS, Maurice AUCAGNE, Véronique MAZOYER, Amélie AUCAGNE, Olivier PARDON, Christèle STALLA, Cécile CHUZEVILLE.

Procurations: Daniel GERBIER donne pouvoir à Olivier PARDON; Annie ACCARY donne pouvoir à Michel MAYA.

Excusés: Daniel GERBIER, Annie ACCARY. **Secrétaire de séance:** Amélie AUCAGNE

Membres en exercice: 14 / présents 12 / votants 14

Convocation du 5 Avril 2019 - Publication du 13 Avril 2019

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Avancement du dossier PLUI

Une rencontre a eu lieu avec les services de l'Etat afin d'arriver à une proposition de zonage acceptable par les uns et les autres. Ce travail est en cours au niveau des autres communes. De fait prochainement, après validation par la communauté de communes, nous devrions avoir un document complet à soumettre à enquête publique pour approbation.

Dossier de rénovation de l'ancienne gendarmerie

L'affaire a été traitée à la cour d'appel de Lyon le 7 mars 2019. Cette dernière a donné raison à la commune et a validé de fait le permis de construire avec de l'isolation extérieure. Les deux parties ont deux mois pour faire appel du jugement auprès du Conseil d'Etat en cour de cassation. Toutefois, sans attendre la fin de ce délai, le conseil municipal a décidé de refaire appel aux financeurs dans l'espoir de pourvoir commencer les travaux avant la fin de l'année 2019. L'ensemble de l'évolution du dossier est consultable sur le site www.tramayes.com/gendarmerie. Le maire propose de solliciter d'autre subventions pour ce projet, le conseil approuve à l'unanimité.

Bilan des travaux école

L'ensemble des engagements financiers pour les travaux de l'école se chiffre à 2 590 983 € TTC auquel il faut ajouter 53 071 € TTC de location des structures mobiles utilisées par l'école maternelle durant l'année scolaire 2017-2018.

La journée « portes ouvertes » du 6 avril a connu un bon succès. L'emprunt réalisé sur 20 ans pour la réalisation de ces travaux conduit à des annuités constantes de 52 673 €. Des contacts sont pris avec les financeurs (préfecture, conseil régional et conseil départemental) afin de trouver une date pour l'inauguration officielle. Une réflexion est également lancée sur le fait d'attribuer un nom à l'école. Le conseil d'école sera associé à cette démarche.

Comptes administratifs et comptes de gestion

L'analyse des comptes administratifs 2018 des deux budgets gérés par la commune (budget principal et budget chaufferie) montre des excédents aussi bien dans les sections de fonctionnement que d'investissement, sauf pour la section investissement du budget chaufferie. Toutefois sur ce budget, ce déficit est compensé par l'excédent dégagé dans la section de fonctionnement.

Budget Principal	Prévision 2018	Réalisé 2018	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	929 292,58	599 595,72		
Recettes de fonctionnement	929 292,58	986 160,48	386 564,76	
Dépenses d'investissement	4 392 684,85	1 882 236,09		
Recettes d'investissement	4 392 684,85	2 015 597,77	133 361,68	519 926,44
Budget Chaufferie HT	Prévision 2018	Réalisé 2018	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	173 389,90	116 206,66		
Recettes de fonctionnement	173 389,90	162 526,18	46 319,52	
Dépenses d'investissement	94 553,40	73 338,42		_
Recettes d'investissement	94 553,40	44 259,45	-29 078,97	17 240,55

On peut noter des écarts importants dans les sections d'investissement entre les prévisions budgétaires et les réalisations. En général ceci est dû à des travaux qui se retrouvent reportés sur l'année suivante. Sur le budget principal 2018, une somme de 1 535 342 € avait été mise en provision pour les travaux de l'ancienne gendarmerie. Compte tenu de l'évolution de la situation, elle est reportée sur le budget 2019. De plus, sur les 2 180 000 € de dépenses prévues pour les travaux de l'école, seulement 1 303 038 € ont été facturés en 2018. Le reste se retrouve en report sur l'année 2019.

Budgets 2019

Le budget chaufferie est identique à ceux des années précédentes. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 184 523,78 € et permet d'avoir un transfert de 54 735,83 € à la section investissement qui s'équilibre à hauteur de 114 883,03 €. Dans les grandes masses, les dépenses sont occasionnées par le remboursement des emprunts, l'achat de bois déchiquetés et d'électricité ainsi que le remplacement des pièces d'usures. Le temps passé par les agents communaux est facturé annuellement 4 000 €. Pour l'évolution tarifaire on peut indiquer que les prix de revente augmente de l'ordre de 1 % par an en moyenne, ce qui est raisonnable par rapport à l'augmentation des autres sources d'énergie.

Pour le budget principal 2019, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 335 488,28 € alors que l'équilibre de la section d'investissement conduit à la somme de 2 670 133,28 €. Dans les grands postes de dépenses d'investissement, on retrouve le solde des travaux de l'école pour 820 000 € et la prévision budgétaire de 1 535 342 € pour les travaux de l'ancienne gendarmerie.

Comme pour les deux années antérieures, le conseil municipal a adopté une hausse de 1,55 % de la fiscalité communale sachant que, dans le principe de convergence des taux de fiscalité des deux anciennes communautés de communes (Mâconnais Charolais et Matour et sa région), la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier applique une baisse de fiscalité sur notre commune. Hors décision d'autres modifications de taux, le prélèvement fiscal total de la commune et de la communauté de communes doit rester constant.

Convention de location de la salle Joseph Dufour à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme, qui dépend de la communauté de communes, organise tous les ans des expositions estivales dans la salle Joseph Dufour. Afin d'en faciliter la gestion il est proposé de louer cette salle du 20 juin au 10 septembre à l'Office de Tourisme.

Effectifs pompiers volontaires

La compagnie des sapeurs-pompiers de Tramayes signale qu'elle est en manque de personnel. Elle invite tous les candidats potentiels à la rencontrer afin de mieux découvrir l'activité et les conditions de recrutement. La municipalité appuie cette démarche car un bon service de secours est indispensable pour l'ensemble de notre territoire.

Remerciement à l'association de sauvegarde du patrimoine

Dans le budget investissement 2019 une somme de 25 000 € est allouée pour la réfection des lavoirs des Farges et des Roches et pour la toiture de la cabane du cimetière. Cette dépense est compensée par

l'association de sauvegarde du patrimoine qui aide à préserver nos édifices. On ne peut que remercier chaleureusement cette association pour son engagement.

Dégradations volontaires

Alors que des bénévoles œuvrent à préserver le patrimoine, d'autres le dégradent volontairement. Nous déplorons fortement les dégradations volontaires constatées récemment sur le toit neuf du lavoir des Farges. Des personnes ont jetés des grosses pierres sur la toiture ce qui a cassé plusieurs tuiles. Une plainte ayant été déposée en gendarmerie, nous invitons toute personne ayant connaissance des auteurs des faits à prendre contact avec la mairie.

La séance est levée à 23h00

Le prochain conseil se tiendra le vendredi 17 Mai 2019 à 20h30